

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 8 décembre 2022

N° 60 / 2022

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 10 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 4 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 5 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 14

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET,
Alain ANDRIEUX, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Jean-Paul BERTHET,
Martine BERTRAND, Guillaume CASTEL, Daniel MALLET et Romain MALLET.

Absents excusés : Mmes Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO
et Angélique GERBERT, MM. Paul CHALVET et Matthieu VILLENEUVE.

Pouvoirs : Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.
Paul CHALVET donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Guillaume CASTEL.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 09.12.2022
et que la convocation avait été faite le 28 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09.12.2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AS n° 3/2022 _ BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
R 7011 : Eau				14.500 €
TOTAL R 70 : Ventes produits				14.500 €
D 605 : Achats d'eau		12.000 €		
TOTAL D 011 : charges de gestion générale		12.000 €		
D 658 : Charges diverses de gestion courante		1.000 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1.000 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement		1.500 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		1.500 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		14.500 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				1.500 €
Opérations financières				
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				1.500 €
D 2158-35 : Autres instal., mat. et outil. techniques		1.500 €		
Opération 35 : Travaux sur stations		1.500 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1.500 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1.500 €		1.500 €

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 09/12/2022
015-211501887-20221208-DE_2022_60-DE

Pour : 14 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

